

ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES MASSES D'EAU LITTORALES

■ État biologique du milieu marin et littoral

Ifremer

Agence des
aires marines protégées

A RETENIR

La directive cadre sur l'eau définit deux types de masses d'eau littorales : les masses d'eau côtières et les masses d'eau de transition. Les masses d'eau côtières sont les eaux marines situées entre la ligne de base (laisse de basse mer pour les secteurs peu découpés) et une distance d'un mille marin. Les masses d'eau de transition correspondent grossièrement aux estuaires et aux lagunes de Méditerranée, entre eaux douces et eaux salées.

Plus de la moitié des 179 masses d'eau côtières ont un bon ou un très bon état/potentiel écologique (50,3 %). Cela concerne seulement 24,7 % des 93 masses d'eau de transition, cette part étant de 43,5 % pour l'ensemble des masses d'eau de surface de France (rivières, lacs et étangs, littoral).

A contrario, seulement 11,7 % des masses d'eau côtière ont un état/potentiel écologique médiocre ou mauvais. Les masses d'eau de transition sont 39,8 % dans cette situation, soit plus d'une sur trois, et 3,5 fois plus que pour les masses d'eau côtières. Plus des trois quarts des masses d'eau de transition dans un mauvais état écologique sont des lagunes méditerranéennes.

Tableau 1 : qualité ou potentiel écologique des masses d'eau littorales en 2013

District	Eaux de transition									Eaux côtières								
	Très bon et bon		Moyen		Médiocre et mauvais		Inconnu		Total	Très bon et bon		Moyen		Médiocre et mauvais		Inconnu		Total
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.
Escaut	-	-	-	-	1	25,0	3	75,0	4	-	-	4	80,0	1	20,0	-	-	5
Seine	1	14,3	3	42,9	3	42,9	-	-	7	14	73,6	4	21,1	1	5,3	-	-	19
Loire	18	60,0	9	30,3	3	10,0	-	-	30	27	69,2	8	20,5	4	10,3	-	-	39
Adour / Garonne	1	9,1	1	9,1	8	72,7	1	9,1	11	10	100,0	-	-	-	-	-	-	10
Méditerranée continentale	2	7,4	5	18,5	15	55,6	5	18,5	27	15	46,9	14	43,8	3	9,4	-	-	32
Corse	-	-	3	75,0	1	25,0	-	-	4	9	64,3	5	35,7	-	-	-	-	14
Guadeloupe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0	7	63,6	4	36,4	-	-	11
Martinique	-	11,1	-	-	1	100,0	-	-	1	-	0,0	13	68,4	6	31,6	-	-	19
Guyane	1	-	3	33,3	5	55,6	-	-	9	-	0,0	-	-	-	-	1	100,0	1
Réunion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8	66,7	4	33,3	-	-	-	-	12
Mayotte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	41,2	8	47,1	2	11,8	-	-	17
Total	23	24,7	25	25,8	37	39,8	9	9,7	93	90	50,3	67	37,4	21	11,7	1	0,6	179

Escaut : Escaut, Somme et cours d'eau côtiers de la Manche et de la mer du Nord

Seine : Seine et cours d'eau côtiers normands

Loire : Loire, cours d'eau côtiers vendéens et bretons

Adour / Garonne : Adour, Garonne, Dordogne, Charente et cours d'eau côtiers charentais et aquitains

Méditerranée continentale : Rhône et cours d'eau côtiers méditerranéens

Corse : cours d'eau de la Corse

Agences et offices de l'Eau - Onema - ministère en charge de l'Environnement, état des lieux 2013.

Traitements : SOeS (Observatoire national de la mer et du littoral).

► Analyse générale

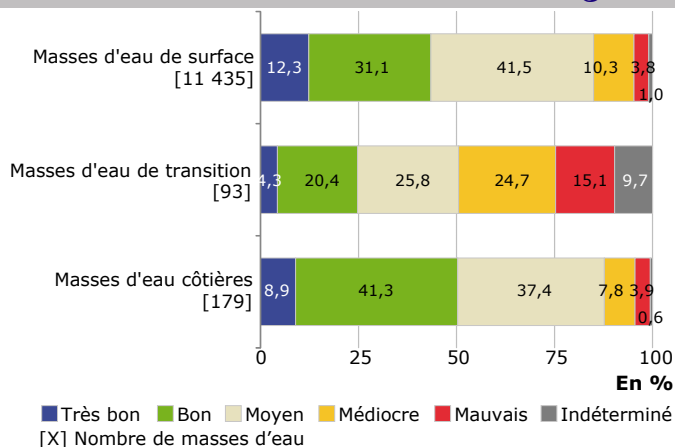
Les masses d'eau littorales regroupent les masses d'eau côtières et les masses d'eau de transition, dans les estuaires et les lagunes.

Plus d'une masse d'eau côtière sur deux est en bon ou un très bon état écologique ou potentiel écologique (pour les masses d'eau fortement modifiées) : 50,3 %. C'est le double du résultat obtenu pour les masses d'eau de transition, pour lesquelles seule une masse d'eau sur quatre (24,7 %) est dans ce cas. La moyenne pour l'ensemble des masses d'eau de surface est de 43,5 %.

A l'opposé, 11,7 % des masses d'eau côtières sont dans un état ou potentiel écologique médiocre à mauvais. Plus du tiers des masses d'eau de transition sont dans ce cas, 39,8 %. C'est 3,5 fois plus que pour les eaux côtières. La moyenne pour l'ensemble des eaux de surface est de 14,0 %.

Les estuaires et les lagunes sont des milieux fragiles. Les estuaires reçoivent toutes les pollutions provenant des bassins versants et piègent beaucoup de polluants dans leurs sédiments. Ce sont aussi les lieux privilégiés des activités économiques comme les activités portuaires et industrielles et la pêche. Les lagunes sont des milieux fermés et peu profonds, ayant une forte productivité. Ils concentrent les nutriments et les polluants venus des territoires proches et font l'objet de nombreux usages (pêche, conchyliculture, plaisance...).

Figure 1 : état ou potentiel écologique des masses d'eau de surface en 2013



Agences et offices de l'Eau - Onema - ministère en charge de l'Environnement, état des lieux 2013.
Traitements : SOeS (Observatoire national de la mer et du littoral).

L'état de l'ensemble des masses d'eau de surface est globalement stable par rapport à l'évaluation précédente de 2010, mais le niveau de confiance associé s'est nettement amélioré (Onema).

► Analyse détaillée par district

La directive cadre sur l'eau préconise de travailler à l'échelle des "districts hydrographiques". Au total, 14 districts hydrographiques sont établis en France : 9 en métropole et 5 pour l'outre-mer, un par département ultramarin.

Ifremer

Agence des
aires marines protégées



Carte 1 : délimitation des districts hydrographiques en France



Sandre, OIEau, 2011.
Traitements : SOeS.

En métropole, sur les 9 districts, 6 sont littoraux, les 3 autres - Meuse, Sambre et Rhin - sont transfontaliers.

Les masses d'eau côtières

L'état ou le potentiel écologique des masses d'eau varie d'un district à l'autre.

En métropole, la part des eaux côtières dans un bon ou un très bon état ou potentiel écologique est très généralement supérieure à celle des eaux dans un état médiocre ou mauvais.

Elle est forte pour le district d'Adour-Garonne (100 %), de la Seine (73,7 %), de la Loire (69,2 %), de la Réunion (66,7 %) et de la Corse (64,3 %). Elle est plus faible en Méditerranée continentale (46,9 %) et à Mayotte (41,2 %). Par ailleurs, aucune masse d'eau côtière n'est dans un bon ou un très bon état écologique dans les districts de l'Escaut, de la Guadeloupe et de la Martinique. Le statut est indéterminé pour l'unique masse d'eau côtière de Guyane.

Au total, 7 masses d'eau côtières sont en mauvais état :

- Gris Nez - Slack, dans le Pas-de-Calais, district de l'Escaut ;
- baie de Lannion, en Bretagne, district de la Loire ;
- quatre masses d'eau en Guadeloupe : côte Ouest de Basse Terre, pointe du Vieux-Fort - Sainte-Marie, Petit

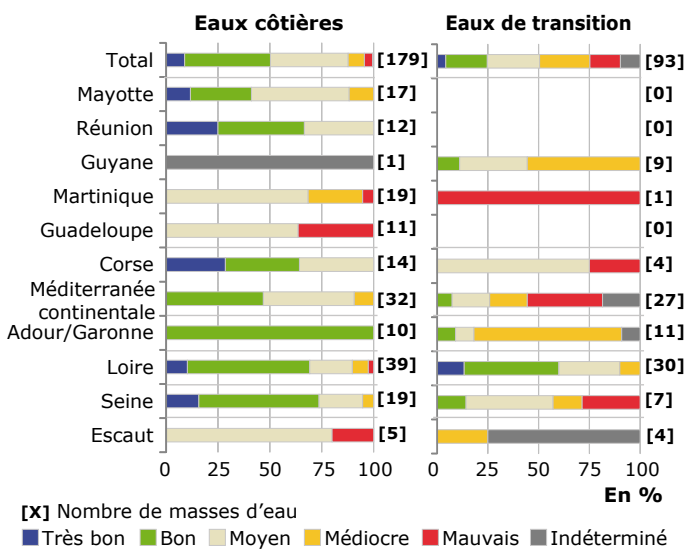


Cul-de-Sac Marin, Grand Cul-de-Sac Marin Sud ;
• eaux côtières du sud et Rocher du Diamant, en Martinique.

Quatorze sont en état médiocre.

- Côte de Nacre Est, dans le Calvados ;
- fond de baie de Saint-Brieuc, baie de Douarnenez et baie de Vilaine (côte), en Bretagne / Loire-Atlantique
- Cap d'Agde, dans l'Hérault, petite rade de Marseille et rade de Villefranche dans les Alpes-Maritimes ;
- cinq masses d'eau en Martinique : baie de la Trinité, baie de Génipa, baie du Marin, littoral du Vauclin à Sainte-Anne, littoral du François au Vauclin ;
- deux masses d'eau dans l'archipel de Mayotte : Mamouzou – Dzaoudzi (côtière), Pamandzi – Ajangoua – Bandréle (côtière).

Figure 2 : état ou potentiel écologique des masses d'eau littorales par district en 2013



Agences et offices de l'Eau - Onema - ministère en charge de l'Environnement, état des lieux 2013.
Traitements : SOeS (Observatoire national de la mer et du littoral).

Les masses d'eau de transition

La situation des masses d'eau de transition est moins bonne que celle des masses d'eau côtières, pour tous les districts.

La part des masses d'eau de transition dans un état écologique médiocre ou mauvais est généralement supérieure à la part des masses d'eau en bon ou très bon état, excepté pour le district de la Loire, où 60 % des masses d'eau de transition sont en bon ou très bon état.

Quatorze masses d'eau de transition ont un mauvais potentiel ou état écologique :

- l'étang de Canet dans les Pyrénées-Orientales, l'étang de Vendres, le Grand Bagnas au sud-ouest de l'étang de Thau, l'étang du Ponant et les étangs de la Marquette et du Médart de part et d'autre de la Grande-Motte, les étangs du Scamandre et du Charnier dans

- les communes gardoises de Saint-Gilles et de Vauvert, en Petite-Camargue ;
- L'étang de la Palissade, au Sud de la Camargue, à Arles, l'étang de Berre et l'étang connexe de Bolmont ;
- l'étang de Biguglia, au sud de Bastia ;
- les étangs des Salines, au sud de la Martinique.

L'essentiel des masses d'eau de transition déclassées sont des lagunes méditerranéennes, 11 sur 14.

Par ailleurs, 23 masses d'eau de transition sont en état ou en potentiel écologique médiocre.

Cinq des neuf masses d'eau de Guyane sont concernées. Sont aussi concernés la baie de Somme, l'estuaire de Seine Aval, trois rivières du Sud de la Bretagne (Pont-l'Abbé, Etel et Vannes), cinq masses d'eau sur la Gironde (estuaire de la Gironde amont et aval, estuaire fluvial de la Dordogne, estuaire fluvial de la Garonne amont et aval), et trois masses d'eau au sud de l'Aquitaine (estuaire de l'Adour amont et aval, Bidassoa).

Cinq masses d'eau lagunaires sont également en état médiocre : étang de Campagnol dans le complexe des étangs du Narbonnais, les étangs Palavasiens Est et Ouest, l'étang du Ponant au Grau-du-Roy, et l'étang de Vaine, à l'est de l'étang de Berre.

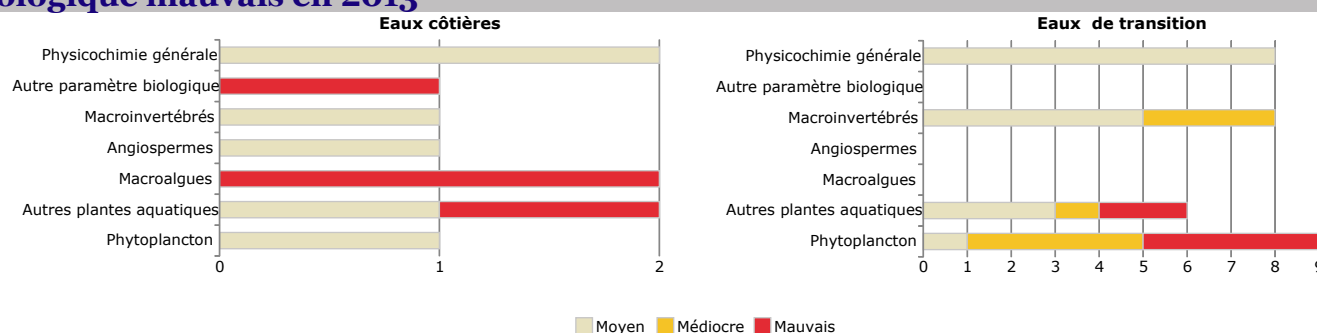
Causes de déclassement des masses d'eau littorales en mauvais état

Le classement des masses d'eau est réalisé à partir de différents paramètres biotiques (suivi du phytoplancton, des macroalgues, de la faune...) et abiotiques (paramètres physico-chimiques). Les paramètres suivis diffèrent pour les masses d'eau côtières et de transition et ne sont pas suivis de manière uniforme dans toutes les masses d'eau en fonction du contexte local, en outre-mer notamment.

Lorsque les facteurs de déclassement sont documentés, les macroalgues sont la cause du mauvais état écologique des deux masses d'eau côtières métropolitaines concernées. La masse d'eau du Cap Griz-Nez a, par ailleurs, un indicateur phytoplanctonique moyen. Les causes de déclassement sont plus variables pour les masses d'eau côtières ultramarines : invertébrés benthiques, paramètres physico-chimiques...

Pour les lagunes méditerranéennes, les causes de déclassement sont nombreuses. Les dix masses d'eau concernées ont toutes entre deux et quatre indicateurs moyens à mauvais : phytoplancton, plantes macrophytes, invertébrés benthiques et physico-chimie.

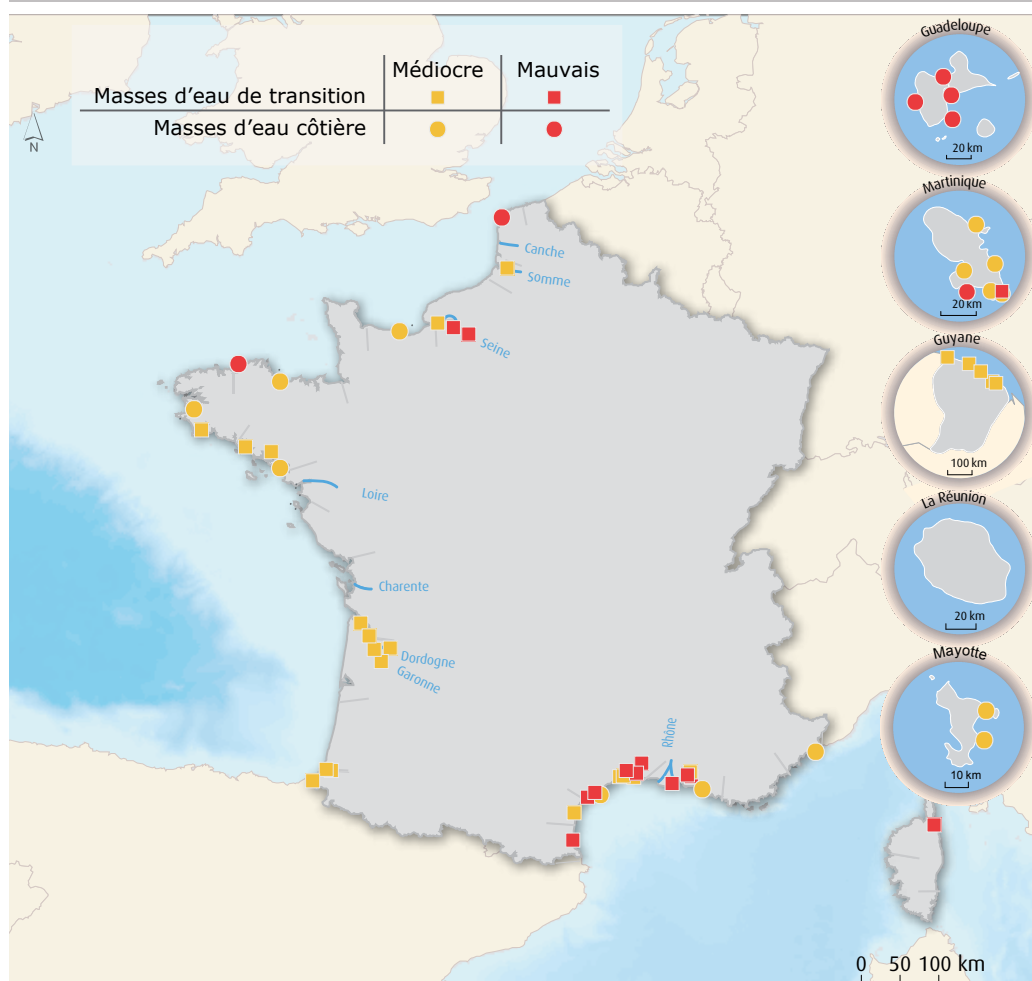
Figure 3 : causes documentées de déclassement des masses d'eau en état ou potentiel écologique mauvais en 2013



Agences et offices de l'Eau - Onema - ministère en charge de l'Environnement, état des lieux 2013.
Traitements : SOeS (Observatoire national de la mer et du littoral).

Pour l'estuaire de Seine, les indicateurs concernant la faune piscicole sont mauvais.

Carte 2 : localisation des masses d'eau ayant un état ou un potentiel écologique médiocre à mauvais



Agences et offices de l'Eau - Onema - ministère en charge de l'Environnement, état des lieux 2013.
Traitements : SOeS (Observatoire national de la mer et du littoral).

► Informations sur la réalisation de cette fiche

• CONTEXTE

La qualité des eaux littorales est dépendante de nombreuses activités humaines :

- sur l'ensemble du territoire, du fait des apports par les fleuves : nitrates, phosphates, métaux lourds, résidus de médicaments, pesticides ;
- dans les territoires proches du rivage par apports directs, diffus ou ponctuels : lessivage des terres agricoles et des territoires artificialisés, rejets urbains et industriels... ;
- en mer : dégazages, perte de marchandises, accidents, dragages...

C'est un paramètre essentiel pour l'équilibre biologique des écosystèmes marins et la reproduction des espèces mais aussi pour de nombreuses activités économiques comme la pêche, la conchyliculture et le tourisme.

La mise en œuvre d'indicateurs sur les différents types de mesure de la qualité de l'eau (Ifremer – eaux conchylicoles, ministère chargé de la Santé – eaux de baignade, Agences et offices de l'eau – directive cadre sur l'eau...) est donc très importante.

• DÉFINITION

La directive cadre sur l'eau, DCE (2000/60/CE) impose des objectifs de qualité pour les eaux de surface et souterraines à chacun des états membres. Le bon état (écologique et chimique) se définit comme le retour à une situation de référence naturelle à atteindre d'ici 2015, 2021 ou au plus tard 2027.

Les masses d'eau littorales comprennent :

- les masses d'eau côtières : elles sont situées entre la ligne de base servant pour la mesure de la largeur des eaux territoriales et une distance d'un mille marin ;
- les masses d'eau de transition à proximité des embouchures de fleuves et dans les lagunes de Méditerranée.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la DCE, des évaluations de l'état des eaux sont réalisées régulièrement par les agences et offices de l'Eau en outre-mer. La dernière a été menée lors de la révision de l'état des lieux en 2013, à l'aide des données issues du programme de surveillance. L'état d'une masse d'eau de surface s'apprécie sur deux aspects :

- état écologique, sur 6 classes, de "très bon" à "mauvais" ou "indéterminé" ;
- état chimique, sur 3 classes, "bon", "médiocre" ou "indéterminé".

Ifremer

Agence des
aires marines protégées



Le bon état écologique prend en compte la qualité de l'ensemble des compartiments écologiques : eau, faune, flore, habitats. Pour les masses d'eau artificielles ou fortement modifiées, on parle de bon potentiel. Les valeurs de référence sont dans ce cas moins exigeantes.

• Type d'indicateur : indicateur d'état

• Objectifs

L'objectif de cette fiche est de présenter l'état écologique des masses d'eau littorales, de connaître sa distribution géographique et les principales causes du déclassement des masses d'eau à l'état écologique dégradé : quelle est la part des eaux littorales ayant un bon ou un très bon état écologique ? Y-a-t-il des différences notables entre les eaux côtières et les eaux de transition ? Quels sont les secteurs littoraux ayant une part plus forte de masses d'eau en état écologique médiocre ou mauvais ?

• Champ géographique

Ensemble des masses d'eau littorales, côtières et de transition, suivant le découpage en districts hydrographiques : soit 6 districts en métropole et les 5 départements d'outre-mer : Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte.

• Source : Agences et offices de l'Eau - Onema - ministère de l'Environnement, état des lieux 2013.

• Rédacteur : SOeS

• Date de rédaction : octobre 2016